DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012

Voeu demandant au gouvernement de rétablir le taux de 1% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Nicolas BALEYNAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

	Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

VOEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RETABLIR LE TAUX DE 1% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Le parlement a adopté un abaissement de la cotisation versée par les collectivités au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de 1% à 0,9% dès l'année 2012.

Cette décision qui ampute les ressources du service public de formation vient s'opposer aux nouvelles orientations prises par le CNFPT depuis 2 ans permettant d'augmenter le volume des formations dispensées annuellement afin qu'il corresponde aux missions statutaires et aux besoins des collectivités.

L'association des Maires de France dans son communiqué du 28 juin 2011 est favorable au maintien du financement consacré à la formation.

Un courrier du CNFPT du 27 octobre 2011 adressé aux collectivités les invitent, si elles le souhaitent, à rejoindre le mouvement des collectivités qui ont déjà délibéré pour défendre le droit à la formation et l'adoption d'un voeu pour le rétablissement à 1% du montant de la cotisation versée au CNFPT, visant à préserver les moyens nécessaires à un système de formation de qualité, gage d'un service public local qui évolue et s'adapte.

Afin de soutenir le CNFPT dans son appui aux collectivités en matière de formation,

Je vous propose :

D'ADOPTER la motion suivante :

« L'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême, réunie le 2 février 2012, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(2 ABSENTIONS M. Bonichon et Mme Paulais-Lafont)
(Mme Feuillade-Masson, MM. Fougère, Vaud et Dolimont ne prennent pas part au débat et au vote°

ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **07 février 2012**	**Affiché le :** **07 février 2012**